



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/EM.19/3  
18 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Réunion d'experts sur le renforcement  
des capacités productives  
Genève, 4-6 septembre 2006

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LE RENFORCEMENT  
DES CAPACITÉS PRODUCTIVES**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 4 au 6 septembre 2006

**TABLE DES MATIÈRES**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résumé du Président.....	2
II. Questions d'organisation.....	8
<u>Annexe</u>	
Participation.....	9

## Chapitre premier

### RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

1. La Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives s'est essentiellement intéressée au développement et à l'utilisation efficace des capacités productives. Les experts sont convenus que la question devait être placée au cœur des politiques nationales et internationales visant à promouvoir une croissance économique durable, la création de richesse et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. La Réunion a examiné le rôle des programmes d'assistance technique de la CNUCED en matière d'assurances. Les participants se sont félicités du haut niveau de compétence des spécialistes et ont pris note avec intérêt des informations fournies par les représentants du secteur privé sur la définition de mesures essentielles de politique générale dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises en vue d'aplanir les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement et particulièrement les pays les moins avancés.

#### A. Renforcement des capacités productives

2. Les réformes en cours dans les pays en développement dans le cadre de la libéralisation n'ont pas toujours donné les résultats escomptés en termes d'intégration réussie dans l'économie mondiale. Surmonter les difficultés exige un renforcement généralisé des capacités à l'échelle nationale, avec l'aide des partenaires de développement.

3. Les experts ont défini les principales contraintes de l'offre qui pèsent sur le renforcement des capacités: carences de l'environnement réglementaire; faiblesse de la capacité institutionnelle et administrative du secteur public, infrastructure médiocre et inefficace et ressources limitées.

4. Les experts ont reconnu que les pays en développement cherchent à attirer l'investissement étranger direct (IED) pour l'ensemble des avantages qu'il apporte et les retombées positives qu'il peut avoir dans l'économie du pays hôte. On constate une grande uniformité des cadres d'investissement spécifiques des pays, mais les différences entre les pays en ce qui concerne les normes et politiques générales qui touchent l'investissement en font un objet d'attention pour les gouvernements qui cherchent à améliorer leur climat d'investissement pour les entreprises locales comme pour les entreprises étrangères.

5. Les experts ont souligné la nécessité de suivre une politique d'investissement efficace en matière d'emploi, de fiscalité, de politique de la concurrence, de contrôle des changes et de protection de la propriété intellectuelle. Dans tous les domaines, la transparence des politiques, la bonne gouvernance, le consensus social, la stabilité économique et politique et l'aptitude à créer une culture du changement déterminent le succès des mesures prises. Les experts ont reconnu l'utilité des Examens des politiques d'investissement de la CNUCED et préconisé la mise en œuvre effective des recommandations qui en découlent. Plusieurs experts ont évoqué la nécessité de donner suite aux examens menés dans leur pays. Les participants ont pris note de l'utilité des Livres bleus CNUCED/JIBC sur l'investissement, ainsi que celle des conseils et des activités de renforcement des capacités de la CNUCED en matière de politique d'investissement. Les mécanismes d'évaluation, élément essentiel du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), illustrent la volonté des pays africains, agissant sous l'impulsion de l'Union africaine, de promouvoir la bonne gouvernance. D'autres initiatives nouvelles comme le

Fonds pour le climat d'investissement en Afrique peuvent contribuer à créer des possibilités d'investissement et d'échanges. La CNUCED devrait resserrer sa coopération avec l'Union africaine et le NEPAD.

6. Les experts ont fait ressortir le rôle important de l'investissement dans le renforcement des capacités productives. L'initiative de l'Aide pour le commerce devait chercher à intégrer la composante investissement, action qui devait englober les politiques visant à promouvoir le transfert de technologie, le développement des entreprises et la consolidation des chaînes de production. Les recommandations du rapport de l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce ont été présentées à la réunion. Le rapport souligne que l'aptitude des pays en développement à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux est compromise par l'absence ou l'insuffisance des mécanismes de base nécessaires au commerce tels qu'une administration des douanes, des routes et des ports, modernes et efficaces, l'infrastructure et les institutions nécessaires pour satisfaire les normes des marchés d'exportation ou simplement l'information sur les débouchés possibles et les moyens d'y accéder. Un certain nombre de pays parmi les moins avancés n'ont pas encore tiré parti des avantages des dispositions existantes concernant l'accès préférentiel aux marchés et ils ne peuvent pas profiter d'une extension de ces privilèges sans des mesures de soutien pour renforcer leurs capacités productives. Les recommandations de l'Équipe spéciale stipulent qu'un financement additionnel, prévisible, durable et bien conçu est fondamental pour concrétiser l'Aide pour le commerce. L'initiative devrait être axée sur le renforcement de la capacité d'offre et de l'infrastructure liée au commerce, faciliter la conclusion d'accords commerciaux et contribuer à l'intégration régionale. La CNUCED devrait participer activement à la mise en œuvre de l'initiative de l'Aide pour le commerce.

7. Les experts se sont félicités de l'augmentation des courants d'APD, mais ils ont signalé la nécessité de consacrer davantage de ressources à des programmes spécifiques de développement de l'infrastructure et de renforcement des capacités productives. Cependant, ils ont noté, ainsi qu'il a été réaffirmé à Monterrey au cours de la Conférence internationale sur le financement du développement, qu'il fallait aussi améliorer la nature et les modalités de l'aide et la manière de l'administrer afin d'en tirer le maximum d'avantages pour les pays en développement. D'après l'OCDE, l'aide totale pour le renforcement des capacités a augmenté de 50 % depuis la Déclaration ministérielle de Doha, cette aide financière se porte sur les maillons faibles de la chaîne de valeur et il est nécessaire de faire de nouveaux efforts.

8. Les experts se sont penchés sur les mesures de politique générale de nature à créer des capacités productives, c'est-à-dire les politiques horizontales et verticales touchant toutes les activités d'investissement, local et étranger. Ainsi, le Gouvernement du Ghana a adopté des politiques horizontales visant à développer les capacités productives, politiques qui sont liées aux Stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté (GPRS) qui constituent le cadre général de la politique de développement. Cette activité est régie par un mémorandum d'accord conclu entre le Gouvernement et 12 pays donateurs, mémorandum qui prévoit la mise en commun de ressources spécialisées. C'est là un exemple de bonne pratique permettant de concilier les objectifs des donateurs et ceux des bénéficiaires. Les experts sont convenus qu'il fallait traiter à fond la question de l'aide aux pays africains dans le domaine des obstacles techniques au commerce (OTC) et des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

9. Les experts ont souligné que les pays qui adoptaient une politique verticale axée sur des secteurs bien précis devaient faire en sorte qu'elle soit compatible avec leur stratégie nationale d'investissement. Un mécanisme d'incitation bien conçu pouvait aider à cibler convenablement les investisseurs. Par ailleurs, les pépinières d'entreprises et les technopoles pouvaient être un bon instrument pour renforcer la capacité productive en encourageant l'innovation, la création de groupements d'entreprises et un développement économique durable grâce à la diffusion des techniques et à leur commercialisation.

### **B. Rôle des politiques de la concurrence pour les entreprises**

10. Les experts ont examiné les domaines de la politique des entreprises qui pourraient tirer le plus grand profit de l'assistance technique en termes de renforcement des capacités des entreprises locales. La capacité d'absorption au niveau des entreprises est fortement tributaire de l'interaction de ces dernières avec leur environnement: main-d'œuvre éduquée ayant des compétences en gestion et en ingénierie, qualité des services publics de base et infrastructure développée (universités, secteurs financiers diversifiés, instituts spécialisés de recherche et de formation, etc.) et système d'incitations pour les organismes concernés. Pour améliorer la capacité d'absorption, il faut par conséquent que les efforts portent sur un grand nombre de domaines, allant de l'esprit d'entreprise et du développement des entreprises à la politique en matière de technologie et d'éducation.

11. Les experts ont souligné la nécessité pour les responsables de l'action des pouvoirs publics dans les pays en développement d'accorder plus d'attention au secteur des PME et à l'encouragement de l'esprit d'entreprise. Ils ont noté que la création d'entreprises, de fournisseurs et de PME indigènes concurrentiels était de nature à améliorer l'environnement des investissements d'un pays, ce qui permettrait d'attirer plus d'IED et faciliterait la construction de liens interentreprises plus étroits en vue de la croissance et du développement. Les experts ont suggéré un certain nombre de domaines dont il fallait s'occuper dans l'effort déployé pour renforcer les capacités productives des PME: mise en place d'une série d'éléments d'infrastructure de qualité, promotion d'un environnement propice à l'innovation et à la R-D, partenariats secteur public-secteur privé et construction de systèmes de distribution efficaces.

12. Les experts ont défini l'esprit d'entreprise comme étant décisif pour le renforcement des capacités productives et ils ont relevé que dans bien des pays le programme EMPRETEC était utile pour libérer le potentiel entrepreneurial, induire des changements de comportement et promouvoir la culture d'entreprise. L'EMPRETEC est un programme intégré de renforcement des capacités conçu par la CNUCED pour aider les chefs d'entreprise existants et prometteurs à construire des PME novatrices et concurrentielles sur le plan international grâce à des services de formation et à des services consultatifs spécifiques. Le programme s'attaque directement aux contraintes de l'offre et crée dans les pays en développement et les économies en transition des conditions leur permettant de tirer parti de la libéralisation du commerce, de l'IED et des nouvelles possibilités nées de la mondialisation. Depuis 1988, le programme EMPRETEC a contribué à la formation de plus de 80 000 entrepreneurs dans 26 pays et les a aidés à établir des relations profitables avec des entreprises locales plus importantes et des entreprises étrangères. Le programme met en place des systèmes d'appui à long terme pour faciliter la croissance et l'internationalisation des entreprises. Les experts ont invité la CNUCED à faire plus pour renforcer le programme EMPRETEC et l'étendre à d'autres pays en développement et

économies en transition, et ils ont invité les partenaires de développement à fournir une aide en conséquence.

13. Les participants ont fait état d'expériences réussies de renforcement des capacités productives par l'établissement de relations interentreprises. Les programmes dans ce sens, comme ceux qui ont été mis en œuvre par la Thaïlande et l'Indonésie, peuvent augmenter les capacités des industriels et développer leurs débouchés commerciaux. Les experts ont signalé la nécessité de mieux comprendre la nature des appareils institutionnels et des mécanismes concrets qui peuvent servir à promouvoir des relations mutuellement avantageuses et durables. Ils ont reconnu que le transfert de technologie pouvait faciliter l'établissement de liens interentreprises. Les politiques d'innovation et les politiques industrielles, le ciblage des investissements et les mesures prises par le pays d'origine pour soutenir l'internationalisation étaient importants à cet égard.

14. Les experts ont relevé que les PME des pays en développement s'étaient révélées capables de devenir des acteurs sur le plan mondial, contribuant ainsi au renforcement des capacités locales par la coopération Sud-Sud. La CNUCED devait contribuer à faire mieux comprendre les conditions dans lesquelles on pouvait maximaliser les avantages que les pays en développement pouvaient tirer des investissements à l'étranger et en minimiser les facteurs de risque.

### **C. Partenariats secteur public/secteur privé et coopération internationale**

15. Le dialogue secteur public/secteur privé peut contribuer à mieux sensibiliser les entreprises et à encourager le dialogue entre les parties prenantes et aussi déclencher un comportement socialement responsable dans les entreprises. Les conseils nationaux d'entreprises peuvent aider à promouvoir ce dialogue, en particulier quand ils font intervenir des entreprises et d'autres parties prenantes locales. On a insisté sur la reconnaissance du secteur privé en tant que partenaire crédible dans la création de capacités productives.

16. Les experts ont signalé la nécessité de renforcer le secteur privé dans les pays en développement et de susciter un changement d'attitude à l'égard du travail et une culture du changement. Ils ont fait état d'une évolution générale au profit de stratégies menées sous l'impulsion du secteur privé et donné des exemples de partenariats réussis entre ce secteur et le secteur public dans les pays en développement.

17. Les experts ont préconisé un examen plus détaillé des problèmes suscités dans la pratique par le processus de privatisation et des leçons à tirer d'une bonne administration du processus, ainsi que de la nécessité d'une politique d'accompagnement et d'institutions de réglementation. Ils ont relevé l'utilité des partenariats secteur public/secteur privé dans le développement de l'infrastructure. Les faits ont démontré que si, grâce à la participation du secteur privé, les pouvoirs publics pouvaient s'éviter d'importantes dépenses en capital, ils devaient cependant mettre en place une capacité institutionnelle pour réglementer le secteur, veiller au respect des engagements contractuels pris par les partenaires privés et créer une autorité compétente en matière de concurrence. Un environnement réglementaire approprié et efficace pour ce qui est de l'infrastructure pouvait contribuer à mobiliser l'investissement local et étranger. Des exemples de réussite dans ce domaine ont été examinés, particulièrement dans le domaine de la construction et/ou de la remise en état de routes, d'aéroports et de ports. La CNUCED devait examiner plus avant la question de la promotion de l'IED dans l'infrastructure.

18. Les experts ont souligné l'importance des synergies entre l'APD et l'IED, particulièrement pour le développement de l'infrastructure lourde. Ils ont pris note des initiatives lancées par le NEPAD pour créer un organisme de facilitation du financement par les donateurs et les organismes de développement de projets d'infrastructure en Afrique. Certains experts ont signalé les besoins des pays en développement en matière d'énergie, de télécommunications, de techniques d'information et de services financiers.

19. Les experts ont reconnu la valeur de la contribution que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Centre du commerce international (CCI), le Bureau international du Travail (BIT) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pouvaient apporter au renforcement des capacités productives et à la prestation d'assistance technique à de nombreux pays en développement. Les représentants de ces organisations internationales ont souscrit au principe de la recherche d'une meilleure coordination et d'un partenariat plus étroit. Le CCI a rendu compte des mesures récentes prises pour nouer des partenariats efficaces, en particulier avec la CNUCED. Il a insisté sur le fait que le renforcement des capacités productives et l'amélioration de l'accès aux marchés étaient les deux faces d'une même pièce et que ces deux éléments devaient travailler en parallèle pour pouvoir être utiles au développement. L'ONUDI a exposé ses principaux programmes d'assistance technique, particulièrement ceux qui visaient la création de groupements d'entreprises. Elle a annoncé son intention de stimuler la coopération Sud-Sud et l'installation d'un nouveau centre en Chine, sur le modèle de celui qui avait été créé en Inde. Les participants sont convenus, tout en reconnaissant le rôle singulier de chaque programme, que l'action des Nations Unies devait s'inspirer d'une série commune de principes. Les experts ont reconnu le rôle pilote de la CNUCED dans les activités en amont, essentiellement dans les travaux d'analyse et de recherche sur les politiques générales. Dans l'assistance technique, un certain chevauchement pouvait intervenir à l'échelon des pays, particulièrement avec les programmes d'aide bilatérale. Les pays bénéficiaires devaient donc coordonner les travaux des différents organismes multilatéraux et bilatéraux qui leur fournissaient une assistance technique.

20. Les participants ont reconnu sans réserve et apprécié la contribution précieuse apportée par la CNUCED grâce à son assistance technique et au renforcement des capacités à la suite du Consensus de São Paulo. Les experts ont demandé instamment la prestation d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités ciblés dans le domaine des douanes, de la facilitation des échanges et de la création de partenariats dans les communautés économiques régionales, particulièrement en Afrique.

#### **D. Le rôle de l'assurance**

21. Les experts ont reconnu l'importance de l'assurance dans le développement. Aujourd'hui, plus de 90 % des courants privés de capitaux à destination des pays en développement sont des fonds du secteur privé et pour ce type de financement, l'assurance est indispensable. Les experts ont noté les difficultés auxquelles les pays en développement, particulièrement en Afrique, se heurtent dans le domaine de l'assurance.

22. Afin de consolider l'infrastructure nécessaire pour mettre à la disposition de leur économie des services d'assurance et des capitaux, les pays en développement doivent prendre des mesures pour assurer: l'éducation des consommateurs, des industriels et de l'administration publique en matière d'assurance; des améliorations dans les techniques de communication et

d'information; une meilleure formation des ressources humaines en matière d'assurance; une meilleure compétence des autorités de surveillance des assurances; la fourniture aux PME du secteur des assurances de logiciels informatiques à un coût abordable pour elles.

23. Le secteur des assurances fournit à la société les moyens de gérer les risques. Il identifie les risques et en calcule le coût, ce qui permet à la société d'en tenir compte dans le budget des projets de développement. L'assurance identifie les risques existants et prévient les pertes et elle constitue aussi un mécanisme d'alerte pour les risques nouveaux. Enfin, l'assurance et la réassurance peuvent compléter le régime de sécurité sociale de l'État.

24. La CNUCED a présenté cinq programmes d'assistance technique pour l'Afrique: mise au point de logiciels à un prix abordable pour les autorités et les marchés africains de l'assurance; création d'un centre africain des risques de catastrophe; renforcement des capacités des autorités africaines de surveillance des assurances; création d'assurances-vie et de pensions à vie pour l'Afrique; renforcement des capacités des instituts africains de formation dans le domaine des assurances.

25. Les partenaires de développement ont été instamment priés d'envisager formellement d'apporter leur soutien au renforcement des capacités dans le domaine de l'assurance, en particulier pour les cinq projets d'assistance technique à l'Afrique élaborés par le Programme de la CNUCED relatif aux assurances.

## **Chapitre II**

### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

#### **A. Convocation de la Réunion d'experts**

26. La Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 septembre 2006.

#### **B. Élection du bureau** (Point 1 de l'ordre du jour)

27. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Présidente: M<sup>me</sup> Sarala M. Fernando (Sri Lanka)  
Vice-Président/Rapporteur: M. Frederik Arthur (Norvège)

#### **C. Adoption de l'ordre du jour** (Point 2 de l'ordre du jour)

28. À la même séance, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué sous la cote TD/B/COM.2/EM.19/1; l'ordre du jour de la Réunion se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Renforcement des capacités productives.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

#### **D. Documentation**

29. Pour l'examen de la question de fond de son ordre du jour, la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée «Le renforcement des capacités productives dans les pays en développement» (TD/B/COM.2/EM.19/2).

#### **E. Adoption du rapport de la Réunion** (Point 4 de l'ordre du jour)

30. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final de la Réunion.



**Annexe**  
**PARTICIPATION<sup>1</sup>**

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion:

Algérie	Honduras
Allemagne	Hongrie
Angola	Indonésie
Arabie saoudite	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Italie
Bélarus	Jordanie
Belgique	Madagascar
Bénin	Mali
Bolivie	Mexique
Brésil	Mozambique
Cambodge	Myanmar
Cameroun	Népal
Chili	Ouganda
Colombie	Pérou
Égypte	Philippines
Équateur	République de Corée
États-Unis d'Amérique	République de Moldova
Éthiopie	Sri Lanka
Fédération de Russie	Suisse
Finlande	Thaïlande
France	Viet Nam
Ghana	Zambie

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion:

- Union africaine
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- Association européenne du libre-échange
- Organisation mondiale des douanes.

3. Les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentées:

- Commission économique pour l'Afrique
- Commission économique pour l'Europe
- Centre de commerce international.

4. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées suivantes étaient représentées à la Réunion:

---

<sup>1</sup> La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/EM.19/INF.1.

- Organisation internationale du travail
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Organisation de Nations Unies pour le développement industriel
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
- Organisation mondiale du commerce.

5. Les organisations non gouvernementales suivantes assistaient à la Réunion:

- Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine
- Institute for Agriculture and Trade Policy.

6. Ont également participé à la Réunion les spécialistes suivants:

- M. Kwasi Abeasi, Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Johannesburg
- M. Fernando Ballesta Sánchez, Chef du service de la promotion des investissements, INFO, Murcie (Espagne)
- M. Federico Bonaglia, Économiste, Centre de développement de l'OCDE, Paris
- M. Dumitrache Dima, Directeur général, Centre du commerce extérieur (ANEIR), Bucarest
- M<sup>me</sup> Patricia Francis, Directeur exécutif, Centre du commerce international, Genève
- M. Aleardo Furlani, Directeur général, INVENT SAS et INNOVA SPA, Italie
- M. Daniel Hagan, Directeur, Policy Planning Monitoring and Evaluation Division, Ministère du commerce et de l'industrie, Accra
- M. Ayman Hamdy, Directeur général, Transtechno GmbH, Lucerne
- M. Winfried Kalhoefer, Directeur de projet, développement et infrastructure des entreprises, InWEnt, Internationale Weiterbildung und Entwicklung GmbH (Capacity Building International), Bonn (Allemagne)
- M<sup>me</sup> Catherine Lezon, Secrétaire générale adjointe, Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS), Bâle
- M. Ferdinand Montcho, Directeur des relations économiques et commerciales, Ministère des affaires étrangères, Cotonou
- M. Rizar Indomo Nazaroedin, Directeur de la coopération bilatérale et multilatérale, Conseil de coordination des investissements, Jakarta
- M<sup>me</sup> Nguyen Thuy Huong, Chef de la Division des statistiques et des politiques, Office de l'investissement étranger, Ministère du plan et de l'investissement, Hanoi

- M. Lameck Nthekela, Représentant régional, Botswana Export Development and Investment Authority (BEDIA), Londres (Royaume-Uni)
- M. Herbert Oberhänsli, Chef, Économie et relations internationales, Nestlé, Vevey
- M. Karl-Oskar Olming, Spécialiste des services de développement des entreprises, Bureau international du Travail, Genève
- M. Vittaya Praisuwan, Directeur, Division des affaires internationales, Conseil des investissements, Bangkok
- M. Roland Rasamoely, Secrétaire général, Organisation des assurances africaines, Douala (Cameroun)
- M. Ricardo Salcido, Directeur exécutif, Conseil national de l'industrie étrangère, Mexico
- M. Jebamalai Vinanchiarachi, Conseiller principal auprès du Directeur général, ONUDI, Vienne
- M. Joachim Wenning, Directeur général, NEWRE, Munich Reinsurance Group, Genève
- M. Solomon Wole, Directeur, Entreprise Ethiopia, Addis-Abeba.

-----